

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 28 Janvier 2020



EXTRAIT N° 2020.00002 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 12
↔ représentés : 4

Date de convocation :
22 Janvier 2020

Secrétaire de séance :
Jean-Claude Pelleteur

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à 14 heures 00, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Françoise LESTIEN

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT donne pouvoir à M. Eric PROVOST

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU donne pouvoir à M. Alain MANARA

TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. David SAMZUN

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne – Phase de 2 de la concertation bilan – Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 28 Janvier 2020**

Commission : Commission Urbanisme et Aménagement durable

Objet : Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne – Phase de 2 de la concertation bilan – Approbation

Eric PROVOST, Vice-président,

Expose,

La présente délibération vise à clore la concertation préalable réglementaire décidée par délibération du Bureau communautaire du 15 mars 2016, conformément aux dispositions des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme et de l'article L122-1 du Code de l'environnement.

Cette délibération précisait les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation de la manière suivante :

Objectifs du projet :

- Permettre le renouvellement urbain du centre-bourg de Trignac et du quartier de Bellevue à Montoir-de-Bretagne, aujourd'hui bloqués compte-tenu des flux routiers Poids lourds et des nuisances associées.
- Permettre la sécurisation des nombreux flux piétons et cycles le long de ces itinéraires de transit, qui passent au droit d'écoles, d'équipements publics et de centres administratifs.
- Désenclavement et le développement de la Zone d'activités économiques Altitude-Les Forges et du Logistiport en :
 - o profitant de leur proximité géographique avec les sites industrialo-portuaires de Saint-Nazaire et Montoir-de-Bretagne,
 - o optimisant le foncier existant pour y implanter de nouvelles entreprises ou permettre à celles déjà présentes de s'y développer,
 - o proposant, par l'aménagement de cette nouvelle voie, un accès routier fonctionnel performant et sécurisé pour l'ensemble des usagers (poids lourds, véhicules légers, engins agricoles).
- Prendre en compte les enjeux environnementaux associés au territoire traversé (zones humides, faune, milieu hydrographique, etc.) et proposer un aménagement qui minimise les impacts sur le milieu naturel.

Modalités définies :

- Organisation d'une réunion publique
- Information par voie de presse et via les magazines municipaux
- Organisation d'une exposition avec mise à disposition d'un registre

Une première délibération du 6 novembre 2018 a tiré le bilan d'une première phase ayant porté sur :

- La tenue de deux réunions publiques qui ont été organisées les 22 janvier 2016 et 6 juillet 2018 en Mairie de Montoir-de-Bretagne
- Les informations par voie de presse et via les magazines municipaux dont le projet a pu bénéficier sous la forme de plusieurs publications notamment dans la presse locale depuis 2014

Par ailleurs, des informations régulières ont été faites auprès des entreprises de la zone Altitude-Les Forges, à l'occasion par exemple des « petits déjeuners entreprises ».

Cette délibération tire le bilan de la 2^{ème} phase de concertation relative à la dernière modalité de concertation :

- Organisation d'une exposition avec mise à disposition d'un registre dans chacune des communes

Sur la base des études et des différentes mises au point du projet, des jeux de 3 panneaux d'exposition ont été installés en Mairie de Montoir-de-Bretagne, en Mairie et aux Services Techniques de Trignac du 7 au 25 octobre 2019, avec mise à disposition d'un registre sur chacun des 3 lieux d'exposition afin de recueillir les remarques sur le projet.

Des relais ont été faits via les sites internet des communes concernées, par affichage réguliers sur les panneaux lumineux de la ville de Trignac du 9 au 19 octobre 2019. Les panneaux présentent le projet, son insertion dans l'environnement et les mesures compensatoires envisagées.

A l'occasion de cette dernière étape de la concertation réglementaire, une remarque a été recueillie sur les trois registres mis à disposition et deux remarques ont été recueillies par mail par la commune de Trignac.

Le détail de ces remarques figure dans le bilan joint. Elles portent en particulier sur les thématiques suivantes :

- Les nuisances sonores et vibrations dues à la circulation des poids lourds dans les quartiers d'habitat
- La sécurité, la circulation et le cadre de vie
- Le développement économique induit par la réalisation de cette voie
- Le calendrier et la nécessité de mettre en œuvre au plus vite ce projet

Le bilan de cette 2^{ème} phase de la concertation figure dans le rapport ci-joint.

Ainsi, on retiendra que la concertation s'est déroulée avec les habitants et toutes les personnes concernées (aménageurs, industriels, concessionnaires, agriculteurs, associations) pendant toute la durée de l'élaboration des études préliminaires. Les objectifs de cette concertation étaient d'informer l'ensemble des personnes concernées et de recueillir leurs avis sur ce projet.

Aussi, la population a eu le temps de s'informer sur le projet, en dehors des réunions publiques prévues à cet effet et de s'exprimer sur le projet.

Globalement, cette concertation aura permis d'explicitier les objectifs poursuivis par la CARENE et les communes de Montoir-de-Bretagne et de Trignac dans la mise en œuvre d'un projet d'infrastructure routière au service d'une volonté forte d'apaiser et de sécuriser les quartiers traversés ; et au service d'une vision globale et cohérente d'aménagement du territoire reposant sur l'optimisation et le renouvellement des centralités et des parcs d'activité économique, en réaffirmant par ailleurs la pérennisation de la vocation agricole et naturelle du site du pré-neuf.

La concertation permet ainsi de confirmer que le projet a été conçu en prenant en compte les attentes et les propositions exprimées par les partenaires techniques et par le public, qu'il a été compris, accepté et maintenant très largement soutenu dans son principe. Ce projet est fortement souhaité par la population et plus particulièrement les riverains. Il est également très attendu par les entreprises de la zone d'activité. D'ores et déjà il apparaît un consensus et une véritable demande sur le fait d'engager ce projet.

Le dossier complet du bilan de la 2^{ème} phase de concertation mis à disposition des conseillers communautaires au siège de la CARENE, service des assemblées à compter du 22 janvier 2020.

Il sera naturellement intégré au dossier unique d'enquête publique en la pièce n° 5.1

Le Bureau communautaire régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le bilan qui est tiré de la 2^{ème} phase de la concertation préalable à la réalisation de la desserte alternative « route du pré neuf » sur le territoire des communes de Trignac et de Montoir de Bretagne, annexé à la présente délibération,
- approuve les modalités de communication suivantes du bilan de cette 2^{ème} et dernière phase de la concertation :
Le dossier complet du bilan sera mis à disposition du public sur les sites internet de la CARENE et des communes de Trignac et Montoir de Bretagne pendant 2 mois à compter du 3 février 2020. Il sera également tenu à disposition au siège de la CARENE et en mairie de Trignac et Montoir de Bretagne pendant 1 mois à compter du 3 février 2020. Une information sera donnée par voie de presse sur ces mises à disposition auprès du grand public.
- autorise le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

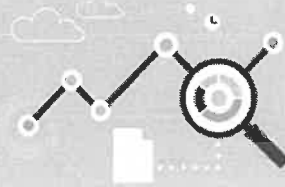
Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE

LE : 29 JAN. 2020

ET AFFICHAGE
LE : 29 JAN. 2020

Le Président de la CARENE
Et par délégation le Vice-président
Jean-Jacques LUMEAU



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : GUENEGO Audrey

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D20200000210
Date de la décision:	2020-01-29 00:00:00+01
Objet:	Desserte alternative pour les communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne – Phase de 2 de la concertation bilan – Approbation
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1.9 - autres
Identifiant unique:	044-244400644-20200129-D20200000210-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-244400644-20200129-D20200000210-DE-1-1_0.xml	text/xml	4237
nom de original:		
99_DE-044-244400644-20200128-D20200000210-DE-1-1_1.p df	application/pdf	3349728
nom de métier:		
99_DE-044-244400644-20200129-D20200000210-DE-1-1_1.p df	application/pdf	3349728

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 janvier 2020 à 08h26min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 janvier 2020 à 08h26min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 janvier 2020 à 08h26min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 janvier 2020 à 08h31min17s	Reçu par le MI le 2020-01-29